

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 Octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	13

Vote
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MÉNIL, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de **Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe**, Maire.

Présents : Monsieur JOUSSEMET Jean-Philippe, Maire, Messieurs MOUCHE Patrick et MADIOT Joël, Madame RUAULT Laëtitia et Monsieur HOULLEGATTE Arnaud, Adjoints, Mesdames HAEU Mary-José, MATIGNON Micheline et TROUILLET Marie-Ange et Messieurs BALADA-FONTRODONA Thierry, MAHIER Alain, PAPILLON Érick, PÉAN Didier et TROUILLET Didier. (Formant le quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absentes excusées : Madame BAMEULE Séverine et Madame MOURIN Vanessa.

Secrétaire de séance : Madame MATIGNON Micheline. (Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DCM2025/109 : REMPLACEMENT des PORTAILS - CAMPING du BAC

Monsieur le Maire, assisté de Madame RUAULT Laëtitia, Troisième Adjointe en charge du Tourisme, expose le fait que les portails au Camping du Bac sont obsolètes et qu'il convient de les remplacer.

En ce sens, plusieurs entreprises spécialisées dans les équipements de portails ont été contactées.

Trois (3) entreprises ont répondu favorablement à la demande de la Commune de MÉNIL ;



- L'entreprise MARÉCHAL, dont le siège social est basé à LOIGNÉ-SUR-MAYENNE, Commune déléguée de LA ROCHE-NEUVILLE (Mayenne), « La Martelière », dont le devis s'élève à 4 093€23 H.T soit 4 911€87 T.T.C ;
- L'entreprise Daniel MOQUET, dont le siège social est basé à AZÉ, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 450, rue de Terre Rouge, dont le devis s'élève 4 322€28 H.T soit 5 186€74 T.T.C ;
- L'entreprise PELLUAU SARL, dont le siège social est basé à CHÂTEAU-GONTIER, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 8, rue de la Fougetterie, dont le devis s'élève 5 134€23 H.T soit 6 161€08 T.T.C ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE de la nécessité de procéder au remplacement des portes et des fenêtres de la mairie ;

DÉCIDE de procéder au remplacement des portes et fenêtres de l'ensemble des façades de la mairie ;

VALIDE le devis de l'entreprise Daniel MOQUET, dont le siège social est basé à AZÉ, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 450, rue de Terre Rouge, pour un montant de 4 322€28 H.T soit 5 186€74 T.T.C;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise Daniel MOQUET, dont le siège social est basé à AZÉ, Commune déléguée de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne), 450, rue de Terre Rouge ;

DÉCIDE d'inscrire, au budget primitif, les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Comptable assignataire de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (Mayenne) ;

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le 9 octobre 2025.

La Secrétaire de séance,
Micheline MATIGNON



Le Maire,
Jean-Philippe JOUSSEMET

